

Objectifs pédagogiques :

Maintenir et actualiser les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins.
- Alerter les secours d'urgence adaptés.
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Public concerné : Tous les salariés des entreprises publiques ou privées, les membres des CHSCT. Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être recyclé dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale. Les formations continues suivantes se font tous les 24 mois.

Niveau de connaissances préalables requis :

(Niveau de connaissances préalables requis) : avoir suivi la formation Initiale et être détenteur du certificat SST à jour.

Durée : 1 jour - 7 heures de face à face pédagogique obligatoires, tous les 24 mois après la première formation continue.

Dans le cas d'une formation continue annuelle, la durée est de 7 heures au minimum. La validité du certificat SST est alors prolongée de 24 mois.

Dates de formation : du lundi au vendredi. Possibilité les samedis sur demande. (Pour les périodes estivales, nous contacter).

Nombre de personne : 4 à 10 personnes. Au-delà de 10 personnes la formation sera prolongée d'1/2 heure par candidat jusqu'à concurrence de 14.

Lieu de formation : Interentreprises en Centre de Formation ou bien Intra Entreprise sur site du client.

Moyens et méthodes :

- Salle de cours équipée de vidéo projecteur et tableau blanc
- Support pédagogique (Vidéo projecteur, ordinateur, trame de formation, DVD, livret stagiaire)
- Mannequins, défibrillateur, exercices pratiques

Modalité de suivi du stagiaire : Suivi pédagogique individualisé

Profil des intervenants : Personnel qualifié par expérience professionnelle étant diplômé du monitorat SST (INRS). Responsable Pédagogique : A. Marye.

La formation sera validée :

- Une carte SST sera délivré par nos soins via l'outil FORPREV au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST, validité 24 mois.

Recyclage : 2 ans

PROGRAMME

- Révision des gestes de secours et de la prévention
- Évaluation **selon les critères de l'INRS** à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.